Le personnel du ministère de la justice

Paris, 2 juin. — M. Louis Laborde, substitut du procureur général près la cour d'appel de Paris, est nommé directeur du personnel et du cabinet au ministère de la justice. M. Sauvajol, substitut du procureur de la République près le tribunal de la Seine, est nommé chef du cabinet du garde des sceaux.

Un résultat

L'interpellation Le Hérissé a eu un résultat : la Commission d'examen des inventions militaires est réorganisée ; l'élement civil scientifique y sera largement représenté.

Télégraphe à images

On annonce que le télégraphe de l'abbé Caselli (1856), qui peut reproduire l'écriture et qui fut employé quelque temps pour le public sur la ligne de Lyon, est sur le point d'être repris par M. Bertillon, directeur du service anthropométrique, pour arrêter les voleurs en envoyant leurs traits aussitôt le crime commis.

Echo de l'incident de Copenhague

Paris, 2 juin. — La *France* dit : « On se rappelle la récente révocation de M. Le Pelletier d'Aulnay, ancien ministre à Copenhague, révocation signée par M. Casimir-Périer à la suite d'un incident dont nos lecteurs se souviennent. On nous dit aujourd'hui qu'il ne serait pas impossible que M. d'Aulnay envoie ses témoins à M. Casimir-Périer. Les amis de M. d'Aulnay le pousseraient à la chose, afin de rouvrir un débat qui a été étranglé à l'époque où il s'est produit. »

Une élection au Reichstag

Berlin, 2 juin. — Une élection de député au Reichstag vient d'avoir lieu à Plauen (Saxe). M. Gerich, candidat socialiste, arrive en tête avec 2,300 voix de plus que son concurrent officieux. Il y a ballottage.

La bière allemande à Berlin

Une très active campagne est menée actuellement à Berlin par les habitants eux-mêmes contre la bière des brasseries de la ville, qu'ils trouvent détestable. Treize meetings ont eu lieu samedi à cet effet. On a décidé de délaisser la bière pour l'eau de Seltz.

Une nouvelle explosion à Rome

Rome, 2 juin. — On signale encore l'explosion de deux pétards, l'un rue Calamatta, l'autre place del Grillo.

TROISIÈME CAUSERIE SUR L'ÉDUCATION

Par M. Alexandre FAIDHERBE père

PRÉPARATION A L'ÉCOLE

I

S'il est nécessaire que les parents s'occupent de bonne heure à former le caractère des enfants et à leur faire contracter de bonnes habitudes, il ne l'est pas moins de cultiver leur intelligence et de les préparer à profiter des leçons de l'école.

Et si beaucoup d'enfants, même dans les classes élevées, retirent peu de fruit de leurs études, c'est bien moins au défaut d'intelligence qu'au manque de préparation dans la famille qu'il faut l'attribuer.

Évidemment cette préparation sera plus ou moins complète selon le degré d'intruction, la justesse d'esprit, l'habileté des mères et le temps qu'elles pourront y consacrer, mais j'affirme que les moins instruites, j'en ai eu bien des exemples, peuvent y réussir, pour peu qu'elles sachent s'y prendre. Qu'elles me permettent de leur glisser ici quelques conseils à ce sujet.

Il y a d'abord des défauts qu'elles peuvent et doivent éviter. Ainsi elles ne doivent jamais tromper leurs enfants ni tolérer qu'on les trompe : elles ne pardonneraient pas à un marchand qui leur vendrait une étoffe de coton pour une étoffe de laine, ou des limandes pour des soles ; qu'est-ce que cela paraît tant à côté des erreurs qu'on débiterait de propos délibéré à des enfants qui demandent qu'on leur dise la vérité ? Il y a des gens qui trouvent plaisant de s'amuser ainsi de la naïveté des enfants. C'est par légèreté sans doute : mais si, par exemple, ils leur cassaient une jambe ou leur crevaient un œil, ils ne se le pardonneraient jamais, et ils ne se doutent pas que leurs plaisanteries faussent le jugement et préparent peut-être des imbéciles de ces enfants qui ne demandaient qu'à s'instruire et à devenir des hommes. Trouveraient-ils donc plaisant de semer de l'ivraie dans une terre destinée à recevoir du froment ?

Les mères doivent aussi éviter de parler à leurs enfants à tort et à travers de ce qu'elles ignorent et d'en faire ainsi de petits perroquets. C'est là un défaut très commun et aussi funeste que le précédent quoique moins coupable.

Elles doivent également, au lieu d'affecter de parler patois, s'efforcer de parler français le mieux qu'elles peuvent et obliger leurs enfants, qui vont à l'école, à s'exprimer également en français. C'est bien plus par la conversation que par les livres qu'on apprend une langue. Qu'elles apprennent donc à leurs enfants le peu de français qu'elles savent : ce sera autant de gagné pour eux. Leur est-il plus difficile de dire *dîner* que *dêner*, *vache* que *caque*, *chez M. Jean* qu'*à mon Jean*, *mon oncle* que *mon monongue* ?

Les mères, même les plus dépourvues d'instruction, savent bien des choses que leurs enfants ignorent et qu'elles peuvent leur enseigner.

Le point capital n'est point d'ailleurs de leur enseigner beaucoup de choses, mais de les habituer à observer et à réfléchir. Avec cela, on devient un homme sensé, on ne dit guère de sottises et l'on n'en fait pas davantage.

Mais comment s'y prendre ? Rien de plus simple.

Vous passez avec un enfant, par exemple, auprès d'une brianderie, et vous engagez avec lui la conversation suivante :

LA MÈRE. — Regarde ce gros mont, qu'y vois-tu ?

PAUL. — Des briques.

LA MÈRE. — Et là, ces objets blancs étendus sur le sablier, qu'est-ce donc ?

PAUL. — Ce sont des briques aussi.

LA MÈRE. — Pourquoi ne sont-elles pas rouges comme les autres ?

Il est possible que l'enfant réponde : je ne sais pas ; et comme il serait assez difficile de lui faire trouver la réponse à moins qu'on ne soit précisément en train de cuire les briques, il faut lui expliquer que les briques blanches une fois sèches, sont disposées en tas, qu'entre ces tas, on met du charbon, et que ce charbon en brûlant durcit les briques, les fait cuit, ce qui leur donne la couleur rouge qu'on leur voit.

LA MÈRE. — Avec quoi fait-on les briques ?

PAUL. — Je ne sais pas.

LA MÈRE. — Regarde ces ouvriers qui délayent de la terre et les autres là-bas qui en mettent dans leur petite caisse, et ces petits garçons qui vont vider ces caisses auprès des briques blanches...

PAUL. — Ah ! je comprends, c'est avec la terre qu'on fait les briques.

LA MÈRE. — C'est cela, mais toutes les terres ne sont pas bonnes pour faire des briques. Celle qu'on emploie se nomme de l'argile.

Dis-moi maintenant à quoi servent les briques.

PAUL. — A faire des maisons.

LA MÈRE. — Et pourquoi bâtit-on les maisons avec des briques rouges au lieu de blanches ?

Si l'enfant ne trouve pas, faites lui prendre un morceau de brique bien dure et un morceau de terre bien sèche.

LA MÈRE. — Ecrase la terre avec ton talon, bien. — Ecrase la brique maintenant. — Laquelle est la plus facile à écraser de la terre sèche ou de la brique cuite ?

PAUL. — C'est la terre.

LA MÈRE. — Et puis quand il pleut, que devient la terre sèche ?

PAUL. — Elle se fond.

LA MÈRE. — Et la brique ?

PAUL. — Elle ne change pas.

LA MÈRE. — Comprends-tu maintenant, pourquoi on fait cuire les briques ?

PAUL. — Oui, maman. (1)

La mère, tout en cousant ou en épluchant ses légumes, revient la lendemain sur la conversation, aide l'enfant à se la rappeler et récompense sa bonne volonté d'un gros baiser ; car je professe cette doctrine que le baiser de la mère doit être la récompense la plus enviée de l'enfant. Je ne suis cependant pas assez féroce pour prétendre qu'elle ne puisse quelquefois l'accompagner d'un bonbon.

Utilisez ainsi vos promenades et vous verrez que les enfants, même très jeunes, les préféreront à tous leurs jeux ; vous verrez surtout bien vite, à votre grand étonnement et à votre grande joie, combien les enfants sont capables de conversations sérieuses, et une fois leur esprit tourné de ce côté, vous aurez tout à espérer de leur avenir. Oh ! que ne donnerais-je pas pour persuader de cette vérité, les pères et les mères de famille de toute condition ! Les cercles et les cabarets y perdraient sans doute, mais combien les familles y gagneraient !

III

On peut ainsi passer en revue les différents objets que l'on rencontre chemin faisant : le blé, le lin, la betterave, les pommes de terre, les arbres, les rivières, les canaux, les bois, les fruits, et pour ceux qui sont instruits, les fleurs des champs, les oiseaux, les nuages, les brouillards, la rosée, la neige, la glace, etc.

Mais sans sortir de la maison, que d'objets d'études familiers à la mère sans qu'elle s'en doute ! chaque aliment peut donner matière à une conversation intéressante : le pain, le beurre, le fromage, le lait, le charbon, les meubles, les portes, les fenêtres, le mobilier, la vaisselle, la propreté, l'ordre, le travail, etc.

Enfin, les mères qui ont quelque instruction peuvent raconter des histoires courtes mais intéressantes, qui plaisent toujours aux enfants. En terminant, elles ajouteront : quand tu sauras lire, tu trouveras toutes ces belles histoires dans les livres.

Il faudrait écrire un gros volume sur cette matière et nous n'écrivons qu'une causerie. Je ne puis taire pourtant un conseil et une difficulté.

Le conseil, est de s'attacher tout particulièrement à former l'aîné des enfants, parce qu'il sera d'un grand secours pour former les autres.

L'écueil, c'est, quand il y a plusieurs enfants, que les aînés sont toujours tentés de répondre aux questions posées aux plus jeunes, de sorte qu'il est plus difficile de donner aux cadets des soins particuliers qu'à l'aîné. C'est là un inconvénient très réel, mais qui ne doit pas arrêter les parents, parce qu'en définitive, les plus jeunes profitent ainsi des leçons qu'ont reçues les plus âgés et que la conversation de la famille, au lieu de rouler sur des babioles, reste habituellement utile, sans pour cela laisser d'être attachante. Et j'ajoute que les enfants prendront, en outre, goût aux lectures sérieuses, instructives, au lieu de perdre leur temps à des lectures frivoles ou se dissipent le cœur et les pensées, où se perd plus tard un temps précieux au détriment des affaires ou des soins du ménage.

Au lieu de suivre cette voie si simple et si rationnelle, on se borne presque toujours, chez les parents qui ont de l'instruction, à développer la mémoire, à faire apprendre par cœur des compliments, des fables, qu'on leur fait réciter à tout venant et qui les font louer plus qu'il ne convient. Ils en deviennent vaniteux, se croient de petits prodiges, arrivent à l'école avec la conviction qu'ils sont bien supérieurs aux autres et qu'ils n'ont pas besoin d'efforts pour briller. Et s'ils ne reçoivent pas des maîtres ou maîtresses les compliments auxquels ils sont accoutumés, ces petits génies méconnus les prennent en grippe. Développons la mémoire sans doute, mais ménageons les compliments.

(*A suivre*).

NOS HEUREUSES COMPAGNES

Dans les siècles anciens, quelquefois une fée
Pouvait varier le temps et savoir ses appas;
Maintenant chaque femme, en l'Ongo parfumée,
Reste belle toujours, fleur qui ne passe pas.
E. Bug, au savonnier parisien Victor Vaissier

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

CHAMBRE DE COMMERCE DE ROUBAIX

ÉLECTION DE TROIS NOUVEAUX MEMBRES

LE DIMANCHE 3 JUIN 1894

CANDIDATS :

MM. Florent CARISSIMO, fabricant ;
FLORIN-CHOPART, négociant ;
Charles POLLET, filateur.

Cette élection est motivée par les circonstances que nous avons précédemment exposées; il y a, cette fois, une raison toute particulière pour stimuler le zèle des électeurs : Roubaix a obtenu une augmentation du nombre des membres de sa Chambre de Commerce et se propose de renouveler ses démarches pour la création de trois nouveaux sièges; mais quel succès serait-on en droit d'espérer si le ministre pouvait répondre que le corps électoral paraît se désintéresser de la question?

(1) On ne doit pas viser à une précision excessive avec les enfants; on les fatiguerait. il faut se servir des termes qu'ils connaissent, dût-on nommer les objets en patois d'abord, car après tout, comme disait un jour Amedée de Cesena : mieux vaut avoir du bon sens en patois que d'être sot en français.

Avoir soin de leur faire trouver la réponse, à moins qu'elle ne soit hors de leur portée. Faisons travailler ces petites têtes, et ne répondons pas pour eux, comme nous ne mangeons pas pour eux.

Œuvre du Pain de Saint-Antoine. — Le Comité de l'œuvre du pain de *Saint-Antoine (paroisse Notre-Dame)*, a distribué, du 20 mars au 31 mai 1894, aux enfants des écoles libres, 5,940 livres de pain blanc, pour la somme de 789 francs, trouvée dans les troncs établis dans la paroisse. Grâces soient rendues à Saint-Antoine de Padoue.

La tournée pastorale de confirmation. — *Arrivée de Mgr Monnier à Roubaix.* — Les cloches de l'église Notre-Dame annonçaient, samedi soir, à six heures, l'arrivée de Mgr Monnier, évêque de Lydda, au presbytère de la paroisse, où il doit, on le sait, résider pendant son séjour d'une semaine environ à Roubaix. Sa Grandeur, venant directement de Lille, où elle avait donné la confirmation aux enfants de la paroisse Saint-Sauveur, est descendue d'une voiture de voyage, en compagnie de M. le chanoine Carlier, vicaire général. M. le chanoine Evrard, doyen de Notre-Dame, entouré de son clergé, a fait les honneurs du presbytère.

A cause de l'état de fatigue très visible du prélat, les réceptions n'ont pu avoir lieu ; cependant les membres du Conseil de fabrique et les présidents des conférences de Saint-Vincent-de-Paul ont été admis à présenter leurs hommages au vénérable délégué de Mgr l'archevêque de Cambrai. Aujourd'hui dimanche, à 7 heures, messe et confirmation à la Sainte-Union, rue du Vieil-Abreuvoir ; à 10 heures, confirmation à Croix (Saint-Martin) ; après vêpres, confirmation à Croix (Saint Pierre).

La fête du Sacré-Cœur est célébrée solennellement aujourd'hui dimanche dans toutes les paroisses de Roubaix. En l'église du Sacré-Cœur, l'éclat de la fête est rehaussé par les exercices de l'Adoration solennelle du T. S. Sacrement. A Saint-Martin, à l'office de six heures, aura lieu une imposante procession à laquelle sont invités à prendre part tous les membres des confréries du T.-S. Sacrement de la ville, ainsi que les hommes de foi désireux de rendre hommage au Sacré-Cœur.

L'établissement de bains de la rue Saint-Antoine. — *Bains gratuits aux élèves des écoles primaires communales.* — A partir de demain, une innovation importante sera mise en pratique à l'établissement de bains de la rue Saint-Antoine. Le directeur, M. Deswarte, offrira chaque semaine, et en toute saison, du lundi au jeudi inclusivement, quatorze bains par jour à autant d'élèves des écoles primaires communales, ce qui représente un élève par chaque école. Jusqu'à nouvel ordre, les enfants seront reçus de huit heures à huit heures et demie du matin.

La grève des tisserands de la rue Darbo. — Une délégation de grévistes s'étant présentée samedi matin chez MM. Dref, Simpson et Cie, rue Darbo, une entrevue a eu lieu, qui a duré une demi-heure. Les délégués ont obtenu de ces messieurs une augmentation de deux centimes et demi au kilog. Mais, après avoir consulté leurs camarades, les grévistes sont revenus chez leurs patrons et leur ont déclaré que, satisfaction pleine et entière ne leur ayant pas été accordée, la continuation de la grève avait été décidée.

Un enfant cruellement mordu par un chien. — Un regrettable évènement est venu, samedi, à cinq heures du soir, jeter l'émoi, chez M. Emile Thomas, négociant, rue d'Alsace. A cette heure, deux jeunes ouvriers de 14 et 15 ans, Théophile Dubois et Achille Debiens, se trouvaient seuls dans le magasin. Quelqu'un ayant sonné, Dubois accourut, et, passant devant Debiens, l'apostrophe, les deux jeunes gens en vinrent aux mains. Pendant ce temps, le contremaître, qui prenait son repas chez M. Timal, cafetier en face l'établissement, voyant qu'on n'ouvrait pas à la personne qui avait sonné, vint lui-même l'introduire. Le contre-maître se trouva alors en présence d'un affreux spectacle : le chien de la maison, qui n'avait pas été attaché, avait terrassé le jeune Dubois et le mordait à la jambe. Debiens, effrayé, appelait au secours de son camarade. Il fallut l'intervention de plusieurs passants armés de bâtons, pour faire lâcher à l'animal furieux, sa proie humaine. Dubois, conduit chez M. Mourraux, pharmacien, y a reçu les soins de M. le docteur Largillière, puis a été transporté à son domicile, 8, rue de la Redoute. M. Cordier, commissaire de police, a ouvert une enquête.

Bien des personnes ont voulu goûter le beurre de conserves, que prépare la laiterie d'Oostcamp, avant de se risquer pour leurs achats. Toutes seront satisfaites, car le beurre est garanti pur, et, malgré ce que disent les concurrents, se conservera *parfaitement*.

Les personnes qui désirent faire leurs provisions d'hiver, feront bien de se hâter. La laiterie, désireuse de fixer à jamais sa bonne réputation et voulant procurer un sérieux avantage à ses clients, vendra son beurre de conserves, en pots, tout préparé, au prix de **3 fr. 10** le kilog.

Pour le beurre de conserves, s'adresser directement rue du Bois, 13.

Le beurre frais vient aussi de subir une baisse; il se vendra, dès aujourd'hui, **3 fr. 40** le kilog. Rue du Bois, 13, et dans tous les dépôts-succursales, dont la liste figure aux communications. 6557

Acte de courage d'un Roubaisien à Tournai. — Ces jours derniers, deux chevaux attelés pris le mors aux dents dans environs de l'Institut Kaincneipp, près de Tournai, et s'étaient lancés dans une course folle. M. Oscar Lefebvre, président de la *Cœcilia roubaisienne* à Roubaix, passait en ce moment, se rendant à la Tombe ; afin de prévenir tout accident, il se jeta au-devant de l'attelage et parvint, non sans peine, à le maîtriser.

En accomplissant cet acte de dévouement, M. Lefebvre s'est foulé un poignet et a reçu de fortes ecchymoses aux genoux.

Joindre l'utile à l'agréable. — Un vieux proverbe dit que celui qui joint l'utile à l'agréable a trouvé la vraie solution. C'est le cas de M. Dugardin, qui, dans un produit déjà connu, a pu réunir le bon goût, la saveur, et les principes certains d'une bonne santé.

M. Dugardin a réussi à extraire, du cresson, plante reconnue pour ses propriétés souveraines contre les impuretés du sang, une essence dont il a fait un apéritif délicieux.

Le « Cresson » est le meilleur dépuratif, pris avant les repas comme tout autre apéritif, c'est un remède infaillible contre la migraine, le manque d'appétit, les mauvaises digestions, les aigreurs, etc.

Dépôt du « Cresson » pour Roubaix, 75, rue de l'Ommelet. Prix du litre : TROIS FRANCS. Conditions spéciales pour les Cafés.

Menus faits. — Un employé de commerce, Charles Duboquet, rue Sébastopol, s'étant, vendredi soir, au cours d'une discussion qui avait eu lieu rue Daubenton, fait passer pour un agent de la sûreté, a été mis en état d'arrestation.

— Douze chiens trouvés errant vendredi sur la voie publique, ont été mis en fourrière. Neuf procès-verbaux ont été dressés.

Les autorisations de bâtir. — MM. Landrieux frères, deux maisons, rue Joutroy ; M. Alphonse Leblanc, une maison, rue des Fosses ; M. Louis Duhamel, une maison, rue du Pays ; M. Louis Cordonnier, une grille, boulevard de Reims.

WASQUEHAL. — La découverte d'un enfant nouveau-né. — Descente du Parquet. — Nos lecteurs connaissent la découverte par des enfants, vendredi soir, du cadavre d'un nouveau-né, dans un champ de seigle, au chemin des Quatre-Ormeaux. A ce propos, M. Séguin, commissaire de police à Croix, s'est rendu à Wasquehal, samedi matin, pour interroger les enfants, et, à cinq heures et demie de l'après-midi, il a été rejoint par le Parquet de Lille, représenté par MM. Kiener, juge suppléant faisant fonctions de substitut du Procureur de la République, Delalé, juge d'instruction et Duparcq, greffier. Ces messieurs, après avoir pris le plan des lieux où a été faite la découverte, ont, à leur tour, interrogé les jeunes témoins, et se sont rendus à la Morgue, à l'effet d'examiner le petit cadavre, qui était enveloppé dans un vieux jupon de jacquart lainé, avec rayures mohair. Les magistrats, après avoir donné l'ordre au garde Wanin de faire transporter, dimanche matin, à l'amphithéâtre de Lille, le corps du petit être, pour être soumis à l'examen de M. le docteur Gustiaux, médecin-légiste, sont repartis par le train de 7 heures 27.

Usines d'Halluin (Nord) pour la fabrication de Ciment Portland et dalles polychromes polis d'Ad Picha. Manufacture de tuyaux égouts, aqueducs caniveaux. Puits, voûtes et voussettes, transportables, fabriqués à l'usine (système Picha). Envoie de prospectus sur demande. 80053--3689

COMMUNICATIONS

BEURRE PUR, DÉLICIEUX, à 3 fr. 40

Maison centrale de la laiterie d'Oostcamp, à Roubaix, rue du Bois, **13** (treize). **Ne pas confondre !**

A ROUBAIX : Rue du Bois, 13; rue de l'Industrie, 2 (près la rue de Lille); rue Pierre-de-Roubaix, 150; Aux Halles (stalle 124); place d'Amiens, chez M. Mayot, boulanger; rue Pierre-de-Roubaix, 58; chez M. Dhoudt, boulanger; rue d'Italie, 36; rue de l'Epeule, 194; rue de Tourcoing, 93, chez M. Achille Leleux, épicier; rue du Collège, 134, chez M. Ducrocq, comestibles; rue du Tilleul, 123; chez M. Vandepoutte, épicier, boulevard de Strasbourg, 126 ; chez M. E. Duforest, rue Corneille, 7, près le boulevard d'Armentières.

A CROIX : chez M. Duvivier, épicier, rue de la Gare.

A TOURCOING : Rue de l'Hôtel-de-Ville, 4, (maison Tanghe-Verdonck).

A LILLE : Rue Royale, 38 (épicerie Duvernay-Verdonck). Place de Béthune, 1; rue des Juliers, 64.

N. — Exiger sur les mottes de beurre la marque de la laiterie d'Oostcamp. 76573

ENTERREMENT DU 3 JUIN. — M. Victor Pruvost, 3 heures 1/2 Saint-Martin.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

depuis 3 fr. le cent

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*.

WATTRELOS

Réunion du Conseil municipal. — *Suite de la séance du 1er juin.* — M. le Maire annonce que l'excédent de recettes du budget additionnel s'élève à cinq mille sept cent trois francs quatre-vingt-huit, et demande à quoi il faut l'employer. Il propose d'abord de voter une somme pour la restauration de la Mairie, et surtout de l'escalier actuel, trop étroit. Après quelques observations de part et d'autre, le Maire met la proposition aux voix : elle est adoptée avec 40 voix de majorité.

Sur quoi allons-nous placer les 4,203 fr. qui restent, demande M. le Maire. Et M. Delreux de répondre aussitôt : « Chez moi, tiens. » (Rires prolongés).

Le conseil alloue 400 fr. à l'école des filles du Crétinier, pour l'achat de stores, et 400 fr. à M. Véron, instituteur, pour fournitures scolaires.

M. le maire donne lecture du budget pour 1895. — M. Lecomte l'interrompt, pour lui demander de quelle façon on procède à la vente des terrains au cimetière.

M. Henri Pollet répond qu'un mètre de terrain à perpétuité est vendu 100 fr., et 1 mètre pour 30 ans est vendu 50 fr. Cet argent est versé, 2/3 à la commune et 1/3 au bureau de bienfaisance. M. le Maire est interrompu de nouveau par M. Lecomte, qui trouve que le traitement de 4000 fr. alloué au percepteur est trop élevé, et qu'il y a lieu de le diminuer. M. Delreux se rallie à cette observation et propose d'émettre un vœu qui, étant remis à la Chambre des députés, provoquera une interpellation sur la question.

Sur la proposition de M. Lecomte, le Conseil met aux voix la question de la subvention de 600 fr., allouée annuellement à M. le Commissaire de police. La subvention est refusée par 17 voix contre 5. M. Delreux est d'avis de porter à l'article 4 « Entretien des bâtiments communaux, » la somme allouée à l'entretien de la Maison Commune, afin que, lorsqu'il n'y aura rien à faire à cette dernière, l'argent soit affecté aux autres bâtiments. MM. Plouvier et Duquesnoy proposent de voter une somme de 300 fr. pour construire un aqueduc près de l'école de la Ballerie. La proposition est acceptée. — Le Conseil rejette une proposition de M. Lecomte, tendant à établir une caisse scolaire, qui aurait pour but de fournir le matériel nécessaire et les livres aux écoles.

M. Duquesnoy, revenant sur sa demande, prie le Conseil de mettre toutes les sociétés chorales sur le même pied. M. Lecomte répond qu'il faut pour cela ne pas accepter les sociétés musicales. MM. Hien et Spriet protestent en disant qu'on ne peut supprimer une subvention à une musique comme celle de Wattrelos, musique qui, disent-ils, a déjà obtenu tant de succès et est si renommée. La proposition est rejetée par 12 voix contre 10. On maintient donc l'état de choses actuel.

Les 200 fr. d'augmentation, demandés par le « Rallierment des Trompettes » sont refusés par 21 voix contre 1. Sur la demande des conseillers, M. le Maire suspend momentanément la séance qui est reprise à 10 heures. Dix-huit conseillers sont présents. M. Flipo revient sur la demande du « Rallierment des Trompettes » et estime que le Conseil devrait voter 400 fr. M. le Maire fait remarquer que l'on ne peut revenir sur cette question, puisque plusieurs membres du Conseil sont absents. On met quand même la question aux voix et le Conseil, par 11 voix contre 7, décide d'allouer 400 fr. à la société, à partir du 1er janvier 1894, pour cette année seulement.

M. Vanhoute demande ce que la commission a décidé au sujet des travaux de ravalement à faire à l'église. La Préfecture a répondu, dit M. le Maire, qu'on ne pouvait faire ces travaux sans devis, et que, du reste, la dépense incombait à la fabrique.

On donne alors lecture des budgets de l'hospice et du Bureau de bienfaisance pour 1894 et pour 1895 ; ils sont adoptés à l'unanimité. M. le Maire, en terminant, demande au Conseil de prendre une décision pour que la commune puisse se servir de pavés situés le long de la route n° 9, ce qui est décidé. Il répond ensuite à M. Duquesnoy au sujet d'une observation sur l'éclairage défectueux de Saint Liévin, que la commission fera le nécessaire. La séance est levée à 10 heures 1/2.

Le bureau de perception des contributions diverses. — M. le Maire de Wattrelos informe les contribuables que le bureau du percepteur de la commune est désormais installé rue du Trichon, 20, à Roubaix.

Arrestation d'un jeune voleur. — M. le commissaire de police a procédé, vendredi vers dix heures du soir, à l'arrestation du jeune Rémy Verstraëte, âgé de treize ans. Cet enfant, après avoir dérobé une douzaine d'œufs dans la ferme de M. Colin, s'était rendu chez M. Henion, dans le comptoir duquel il a enlevé une somme de 5 fr. 50.

Arrestation d'une expulsée. — M. le Commissaire de police a procédé samedi à l'arrestation d'une journalière, Marie Delevaux, veuve Buttners, âgée de 52 ans, demeurant à Mont-à-Leux. Cette femme est sous le coup d'un arrêté d'expulsion.

Une baraque enlevée par le vent. — Samedi, vers deux heures de l'après-midi, le vent a causé des dégâts assez importants dans la baraque de M. Henri Dehénin, marchand de pommes de terre frites à Roubaix et installée sur la place de Wattrelos. La toiture a été entièrement enlevée et projetée à plusieurs mètres. Il n'y a aucun accident à déplorer.

Un carrousel en voiture. — Le dimanche 8 juillet un grand carrousel international en voiture offert aux dames et aux cavaliers sera couru au hameau du Crétinier. Il y aura 215 fr. de prix. La mise de chaque coureur sera de un franc. Ce carrousel est organisé au bénéfice des pauvres.

TOURCOING

L'Exposition des Beaux-Arts. — Nous allons entrer dans la dernière semaine ; les visiteurs ont été jusqu'ici fort nombreux. L'attention des amateurs est toujours attirée par certains tableaux, entre autres par celui de M. Gilbant, de Nice, intitulé *Raisins de Nice* ; et la charmante peinture de notre concitoyen M. E. Desurmont *Les Premières fleurs*, une gerbe portée par une gracieuse jeune fille, au maintien si gracieux. Un certain nombre de tableaux portent la mention « vendu ». A côté des tableaux, on voit aussi à l'Exposition des ouvrages de haute valeur, aux riches et artistiques reliures, traitant de la botanique. M. Foulard, de Paris, a envoyé 1,000 fr. Autre ouvrage du même exposant : *Sertum botanicum*, magnifique édition en 4 volumes, grand in-4°, Bruxelles 1828-1832.

M. François Sénélar, adjoint, a aussi sorti de sa riche bibliothèque quelques ouvrages rarissimes : un herbier naturel de 1,000 sujets ; plusieurs traités précieux sur la botanique et d'autres livres exposés surtout au point de vue de leurs reliures, véritables œuvres d'art. La vitrine de M. Sénélar mérite une visite à elle seule.

Le factorat des halles. — Nous croyons devoir reproduire les diverses modifications apportées au règlement des marchés à la criée, d'après la délibération du Conseil municipal de mercredi :

« 1° Les ventes à la Criée sont faites par l'intermédiaire d'un ou plusieurs facteurs inscrits au registre ouvert à cet effet au greffe du Tribunal de commerce de Tourcoing. Nul ne pourra être inscrit sur ce registre, s'il n'est Français, majeur de 25 ans, s'il ne jouit de la plénitude de ses droits civils, s'il est failli non réhabilité, ayant fait abandon de bien ou atterrioisement, sans être intégralement libéré. Toute personne qui demandera son inscription devra présenter requête au tribunal de commerce, justifier de sa moralité par un certificat du maire de sa résidence, de sa capacité par une attestation de cinq commerçants de la place faisant partie de la liste des électeurs consulaires de Tourcoing et du versement à la caisse municipale d'un cautionnement de 3,000 francs en espèces.

» L'admission aura lieu en chambre du conseil par le Tribunal qui décidera sans appel, ni recours. Tout facteur admis sera tenu de prêter devant le même Tribunal, en audience publique, le serment de remplir avec bonneur et probité les devoirs de sa profession. Le greffier procédera ensuite à l'inscription sur le registre à ce destiné et délivrera un certificat constatant l'admission, la prestation de serment et l'inscription. 2° Les facteurs se conformeront aux règlements spéciaux et de police sur les marchés. 3° Ils se conformeront aux conditions et contrôle appliquées par le représentant de l'Administration. 4° Ils s'abstiendront absolument de participer directement ou indirectement à toute espèce de commerce de denrées et resteront seulement les intermédiaires entre les vendeurs et les acheteurs. »

Art. 14. « Les droits de factage seront de 5 0/0 au maximum pour toutes les denrées. Ces droits, payables par le vendeur, constitueront la seule source de bénéfices dont le facteur pourra profiter. »

Art. 19. « Les vendeurs auront le droit de réclamer aux facteurs, aussitôt après le marché à la criée, les sommes leur revenant sur les résultats des ventes. »

Art. 20. — La ville ne répond pas du prix des ventes, mais les intéressés conservent contre les facteurs tout recours praticable sur les cautionnements.

Art. 25. — Il sera dû, pour indemniser la ville des frais de criée, de surveillance et de manutention, un droit de dix centimes par lot vendu payable par l'acheteur. (Il existe une délibération du conseil municipal qui a déjà fixé à 10 centimes uniformément la taxe). Précédemment, les taxes étaient différentielles suivant l'importance des lots vendus.

Les cérémonies de l'Octave du Sacré-Cœur à la paroisse du Sacré-Cœur. — Voici l'ordre des exercices et des pèlerinages :

Dimanche 3 juin, grand'messe à 9 heures, suivie de la procession du Très-Saint Sacrement. — Vêpres à 3 heures ; Salut d'ouverture des exercices à 6 heures avec sermon.

Lundi 4 juin, à 8 heures et demie, pèlerinage des membres de la Communion réparatrice et des mères chrétiennes.

A Tourcoing comme partout, on se plaint de la triste entrée en scène de l'été ! Malgré la pluie, le vent et le froid, l'estomac ne veut plus des produits de l'hiver ! Et pourtant pas de fruits dans nos jardins ! Nos fraisiers pleurent et nos cerisiers se lamentent. L'été est à nos portes, l'étalage de la maison Tanghe-Verdonck, rue de l'Hôtel-de-Ville, nous l'atteste. Nous y avons vu des fraises superbes. Savez-vous qu'il n'y a rien de bon comme un petit déjeuner avec des fraises et une tartine de beurre frais. Rien que l'odeur délicieuse du beurre d'Oostcamp excite l'appétit.

La maison tient les hors-d'œuvre de tous genres, pâtés fins, galantines de volailles, ainsi que les conserves de première marque.

Le beurre d'Oostcamp qui arrive frais chaque jour, se vend 3,40 le kilog.

Les commandes pour le beurre de conserves seront reçues à Tourcoing, rue de l'Hôtel-de-Ville, 4, et à Roubaix, rue du Bois, 13. Ce beurre, garanti pur et de bonne conservation, se vend 3,10 le kilog.

La bourrasque de samedi. — Le vent a soufflé avec une extrême violence, samedi, à partir de midi ; il a fallu étayer l'abri en planches qu'on avait élevé au square de l'Hôtel-de-Ville, pour les membres de la commission du recensement des chevaux, qu'une rafale avait fait incliner de plus de vingt centimètres ; et qui n'aurait pas tardé à être emporté. Le long cadre en toile, supporté par deux mâts, en bas du perron de l'Hôtel-de-Ville, où était tracé en grandes lettre le mot « Exposition », donnait aussi une telle prise au vent qu'on dut l'abattre : les deux mâts, pourtant très solides, n'auraient pu résister.

Le recensement des chevaux. — Ainsi que nous l'avons annoncé, les opérations ont commencé samedi, à deux heures, sur la terrasse de l'Hôtel-de-Ville. La commission était composée de MM. Gaugueulats, lieutenant au 49e chasseurs; Carré, vétérinaire de réserve à La Bassée ; Maillard, brigadier au 19e chasseurs, secrétaire ; Diéval, adjoint, représentant l'administration municipale; L. Monnier, membre civil, et Hercelle, chef du Bureau militaire. Il a été présenté, de 2 à 4 heures, 82 chevaux du canton sud et 20 du canton nord. A partir de lundi jusqu'à jeudi, les séances commenceront à sept heures du matin.

Une prise importante. — Dans la nuit de vendredi à samedi, les préposés de la brigade mobile de Tourcoing arrêtaient, entre la Croix-Rouge et le Pont de-Neuville, deux jeunes gens, Louis Storcq, rattacheur, âgé de 19 ans et Louis Flipo, 17 ans, manœuvre de maçon, nés tous deux à Tourcoing et demeurant à Wattrelos. Ils portaient par parts égales, 48 kilog. de poivre en grains d'une valeur de 144 fr. Ces fraudeurs ont été conduits à Lille samedi, à 4 heure de l'après-midi.

Les autorisations de bâtir. — MM. Dillies, une maison boulevard Gambetta ; Deltour, une maison rue d'Anvers ; Delbecque-Delannoy, une maison rue d'Anvers ; André Coisne, un aqueduc au ruisseau du Trichon à la limite des territoires de Tourcoing (Blanc-Seau) et de Croix.

Roncq. — *Le festival.* — Un grand festival aura lieu à Roncq, le dimanche 10 juin. Rien n'est négligé pour donner à cette fête beaucoup d'éclat. Quarante sociétés environ y prendront part, entre autres la musique municipale, de Roncq et la *Grande Harmonie*, de Roubaix. Des concerts très attrayants seront donnés sur la Place ainsi que dans les splendides parcs de MM. Julien Lagache, ancien maire de Roubaix et Desurmont de Tourcoing. Le cachet, dont le prix est fixé à un franc, donne droit d'entrée dans les deux parcs qui, on le sait, offrent le coup d'œil le plus charmant et se prêtent à toutes les distractions possibles. Des tirs à la cible seront organisés pour les pompiers. Les organisateurs se multiplient, afin d'offrir à leurs visiteurs l'hospitalité la plus cordiale. Dès à présent, d'ailleurs, le succès du festival de Roncq paraît assuré.

LILLE

L'Université de l'Etat représentée aux fêtes universitaires de Caen. — MM. Bayet, recteur de l'Université du Nord, et Moy, doyen de la Faculté des lettres, représenteront aux fêtes universitaires de Caen le conseil général des Facultés. Cinq délégués de l'*Union des Etudiants de l'Etat* ont quitté Lille hier matin pour aller représenter l'Association à ces fêtes.

Découvertes de squelettes. — Hier matin, des ouvriers employés aux travaux qui se font actuellement au contour de l'Hôtel-de-Ville, ont retrouvé deux squelettes enfermés dans d'étroits caveaux. Dans la même journée, l'après-midi, ils ont découvert un troisième squelette. Jamais aucun cimetière n'a existé en cet endroit et il y a lieu de supposer que ces ossements sont ceux d'anciens châtelains q